

# Les Chroniques

**Octobre 2024**  
**numéro 262**

de

**Vignieu**



ACTUALITÉS :

**SYCLUM - Déchèteries :**

# ATTENTION

**FIN DES HORAIRES D'ÉTÉ**  
**À PARTIR DU LUNDI 16/09**  
**RETOUR AUX HORAIRES HABITUELS**  
**POUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES DE SYCLUM**



Plus d'infos sur  
[www.syclum.fr](http://www.syclum.fr)

# Informations

## Nuisances sonores

Pour respecter votre voisinage, nous vous demandons d'être attentifs au respect des horaires pour éviter les nuisances sonores :

EN JOURNÉE :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

EN SOIREE (entre 7h et 22h) :

Le tapage diurne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. L'article R. 1334-31 du code pénal institue une amende de 3ème classe (450 € au plus) pour réprimer les bruits ou tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Nous vous demandons d'être attentifs à ces horaires afin de ne pas nuire à votre voisinage.

## Vente de brioches : Association

### Jeunes Sapeurs Pompiers

**Samedi 12 octobre**

Vente de brioches en porte-à-porte à travers le village par les Jeunes Sapeurs-Pompiers de la caserne du Val du Ver.

## Orage du 13 août 2024

Suite à l'orage du 13 août 2024, la commune de Vignieu a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté ministériel du 23 septembre 2024, publié en journal officiel du 28 septembre 2024. Pour vos dossiers d'assurance, les documents sont disponibles sur le site Internet de la commune [www.vignieu.fr](http://www.vignieu.fr)

## Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est toujours très présente sur notre commune.

Bien que la pluie de ces derniers jours a collé quelques pollens au sol, la concentration de pollens dans l'air reste extrêmement importante.

Alors s'il vous plaît CONTINUEZ DE FAIRE LA GUERRE A CETTE PLANTE en arrachant ou broyant toutes plantes sur votre terrain, dans les champs, les jardins et les talus ....

Les allergiques vous remercient d'avance.

Et n'oubliez pas pour signaler des zones infestées d'aller sur la plateforme :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

## Arrêt de bus Le Munard

Arrêt de bus MRL 11 : à l'attention des collégiens empruntant la ligne de bus qui va jusqu'au collège de Morestel : il est demandé d'attendre le bus sous l'arrêt de bus prévu à cet effet et non au croisement.

## Parc de Vignieu

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du parc de Vignieu (stade), même tenus en laisse.

# ***RECENSEMENT 2025*** ***RECRUTEMENT***

La commune de Vignieu recrute des agents recenseurs (mission rémunérée) pour effectuer le recensement de la population vigniolaise 2025.

Durée de la mission : du 16 janvier au 15 février 2025

Voici le profil recherché et les tâches qui seront confiées :

- **Période de travail : de début janvier à fin février-début mars** (mi-janvier à mi-mars à La Réunion et Mayotte) pendant environ 7 semaines dans les communes de moins de 10 000 habitants et 8 semaines dans les communes de 10 000 habitants et plus.
  - Début janvier (mi-janvier à La Réunion et Mayotte) : environ 5 jours de travail comportant généralement 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, la tournée de reconnaissance des adresses à recenser ;
  - du 3<sup>e</sup> jeudi de janvier (5<sup>e</sup> jeudi à La Réunion et Mayotte) jusqu'à la fin de la collecte :
    - disponibilité quotidienne y compris le samedi,
    - large amplitude dans les horaires,
    - pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires).
- **Descriptif des tâches à réaliser**
  - se former aux concepts et aux règles du recensement,
  - effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
  - déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
  - suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
  - pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
  - relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
  - rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (préconisation Insee : au moins une fois par semaine),
  - restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Vous serez accompagné dans vos tâches par un coordonnateur communal (élu du Conseil Municipal).

Si vous êtes intéressé, nous vous remercions d'envoyer un mail à [mairie@vignieu.fr](mailto:mairie@vignieu.fr)

Plus d'informations à venir dans les prochains bulletins.

# Agenda

## Samedi 5 octobre 11h

**Assemblée Générale**

**Les Jardins Partagés**

suivi d'un apéritif partagé

Salle du stade

## Dimanche 6 octobre 10h

Dans le cadre de la « Fête du sol vivant » organisé par le Syclum <https://fetedusolvivant.org/>

**Rdv au jardin pour un atelier avec au programme :**

– Préparation d'une zone de culture (paillage carton + laine de mouton)

– Désherbage et paillage des massifs existants avec des matériaux locaux (foin, BRF, ...)

Suivi d'un apéritif partagé

## Vendredi 11 octobre 20h

**Assemblée Générale**

**Les Amis de Vignieu**

Salle du stade

## Mercredi 16 octobre - 15h-19h

**DON DE SANG**

Salle F. Seigner - St Chef

## Vendredi 1er novembre

**Halloween - Sou des Ecoles**

Salle des Fêtes

## Lundi 11 novembre

**Cérémonie du 11 novembre**

Place Fanny Geneste

# Mairie

## OUVERTURE LES SAMEDIS

Voici les samedis d'ouverture à venir :

- \* Samedi 5 octobre 2024
- \* Samedi 9 novembre 2024
- \* Samedi 7 décembre 2024

**Congés de Noël** : la Mairie sera fermée du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus.  
Réouverture le lundi 6 janvier 2025.

## SERVICES MUNICIPAUX

### Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h 13h-17h  
Vendredi : 9h-12h

### Ouverture de l'agence postale :

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h 13h-16h45  
Vendredi : 9h-12h

**MAIRIE - 1 place de la Paix 38890 VIGNIEU**

**Tél. : 04.74.92.56.96**

**E.mail : [mairie@vignieu.fr](mailto:mairie@vignieu.fr)**

**Site internet : [www.vignieu.fr](http://www.vignieu.fr)**

Directeur de la publication : Camille Régnier  
Pilotage : Ana-Paula Dumarterey  
Rédaction : Lucie-Maeva Caparros / Camille Chaillet  
Photos et impression : Mairie de Vignieu